

Cours de Flamenco – Association Lib'Arte
INSCRIPTION POUR LA SAISON 2011 / 2012 (septembre 2011-juin 2012)
REGLEMENT INTERIEUR

Niveau :

PROFESSEUR (S) :

- Carlos Ruiz
- Veronica Vallecillo
- Aurelia Vidal

Nom et Prénom :

Email : Date de naissance.....

Tél :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Si vous ne souhaitez pas recevoir la lettre d'informations, cochez cette case

1- L'élève déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur des cours de l'Association, ainsi que des horaires indiqués sur le site internet **<http://www.flamenco-paris.com>**.

2- Aptitude : L'élève déclare avoir fait contrôler préalablement par un médecin son **aptitude à pratiquer la danse** et détenir l'attestation en ce sens de manière à pouvoir la produire à la demande de l'Association Lib'Arte.

3- Assurance : L'élève déclare avoir souscrit une **assurance couvrant tous dommages d'ordre corporel ou financier** qui pourraient être liés à la pratique de la danse dans les studios de danse loués par l'Association. L'élève reconnaît détenir l'attestation en ce sens établie par l'assureur de manière à pouvoir la produire à la demande de l'Association Lib'Arte. L'Association ne saurait en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident survenu à l'élève ou causé par l'élève pendant les cours de danse.

4- Accès aux cours de danse : Avant d'entrer dans la salle de danse, l'élève doit se présenter à l'accueil afin de se faire enregistrer. Il règle son cours à l'unité ou présente sa carte afin que le cours soit inscrit sur celle-ci et sur le registre de l'Association. Si l'élève suit deux cours consécutifs, il doit présenter sa carte au début de chaque cours ou régler le deuxième cours avant que celui-ci ne commence. Une carte sera remise à l'élève. **En cas d'oubli de cette carte il lui faudra régler le cours à l'unité.** La carte donne accès à tous les cours de même tarif (les tarifs étant différents pour les cours d'une durée d'une heure ou une heure trente).

5- Conditions de participation aux cours : Pour avoir accès aux activités organisées par l'Association (cours et stages de danse), l'élève doit avoir réglé sa **cotisation annuelle** à l'Association. Pour la saison 2011/2012, le montant de cette cotisation est de 15 euros.

En ce qui concerne les cours réguliers, l'élève peut soit régler un cours à l'unité, soit acheter une carte de 4, 12 ou 15 cours dont les prix, les modes de paiement et la validité sont affichés sur le site internet : <http://www.flamenco-paris.com>. Les cartes sont nominatives et ne peuvent être ni prêtées, ni cédées ni vendues. **Les chèques sont acceptés à partir de 40 euros.** En dessous de cette somme, l'élève devra apporter l'appoint en espèces. Aucun crédit ne sera accepté. Tout cours commencé est dû intégralement.

6 – Respect des lieux et de l’organisation : Il est demandé aux élèves de respecter les cours qui se déroulent dans les studios de danse. **La discrétion est donc demandée** lors de l’attente dans l’entrée du studio et les vestiaires. Il est obligatoire d’appliquer du **scotch résistant sur les clous des chaussures avant d’entrer dans le studio** afin de protéger le tapis de danse. **Les chaussures de ville sont interdites dans les studios de danse.** L’Association ne pourra être tenue responsable en cas de **vol, perte ou oubli** d’effets personnels dans le centre de danse : il est notamment conseillé de ne pas laisser d’objets de valeur dans l’entrée du studio de danse.

Il est interdit de prendre des photos, ou de filmer les cours, sauf autorisation du professeur et de la Direction de l’Association. L’utilisation du matériel sono et vidéo est strictement réservée aux professeurs. Toutefois, les enregistrements sonores sont acceptés. Les photos, vidéos ou sons qui pourraient être enregistrés lors des cours ou des stages organisés par l’Association sont soumis aux droits de propriété intellectuelle : il est interdit de les diffuser sur internet, par messagerie électronique ou sur les réseaux sociaux de type Facebook, Youtube, etc.

7- Validité des cartes : Les cartes de 12 cours sont valables 3 mois, les cartes de 4 cours un mois à partir du premier cours inscrit. La date de validité ne peut être modifiée quelle qu'en soit la cause. Toutefois, en cas de cours annulés par l’association (périodes de vacances scolaires, de stages, absence d’un professeur non remplacé), la durée de validité des cartes sera prolongée (pour les élèves du niveau concerné). **L’association se réserve le droit de refuser l’accès aux cours si la date de validité de la carte est dépassée.**

8- Vacances scolaires : Les cours de danse réguliers s’interrompent généralement pendant les vacances scolaires de l’Académie de Paris, pour laisser place à l’organisation de stages. Les dates des jours de fermeture devront être consultées sur le site de l’association : <http://www.flamenco-paris.com>.

9- Remboursement : Aucun remboursement se sera accordé par l’Association quelle qu'en soit la cause. En aucun cas les cartes de cours ne peuvent être remboursées, ni intégralement, ni au *pro rata temporis* du temps de présence de l’élève. En cas d’inaptitude (certificat médical), la carte sera prolongée en fonction de la durée de l’arrêt pour maladie.

10- Modifications d’organisation : L’association se réserve le droit de modifier les horaires, les tarifs, le lieu des cours de danse en cours d’année. De même, en cas d’absence d’un professeur, celui-ci pourra être remplacé. Dans ce cas, les cartes de cours ne seront pas prolongées. Dans le cas d’une fréquentation insuffisante d’un ou plusieurs cours, ceux-ci pourront être suspendus en cours d’année.

11- Exclusion de l’élève : Le non-respect du règlement intérieur ou des conditions d’inscription entraînera l’exclusion immédiate et définitive de l’élève sans aucun remboursement. Toute agressivité verbale ou physique envers la direction, les professeurs ou un autre élève du studio de danse pourra entraîner l’exclusion immédiate et définitive de l’Association et de ses activités sans aucun remboursement.

Date :

Signature :